Versailles. Quinze mois de prison pour l’homme qui a agressé une ado de 14 ans malgré l’obligation de quitter le territoire

29/08/2018 à 14h21

Le pervers du RER a récidivé. Cet homme de 28 ans a été condamné dans la soirée de vendredi par le tribunal correctionnel de Versailles à une peine de 15 mois de prison ferme avec maintient en détention, pour avoir commis une agression sexuelle sur une jeune fille de 14 ans.

Le 12 août dernier, le pervers aborde la jeune voyageuse dans le train entre la gare de Paris Montparnasse et celle de Versailles. L’adolescente a beau lui répéter qu’elle n’a que 14 ans et n’est pas intéressée par ses propositions sexuelles, il la suit dans le train et s’assied en face d’elle, se masturbe devant ses yeux et lui touche la poitrine avant de prendre la fuite.

A la suite du dépôt de plainte de la victime, les enquêteurs retrouvent les vidéos du parcours de la victime et identifient l’agresseur qui est déjà connu de leurs services.

Les policiers découvrent que leur suspect exhibe ses prouesses de danseur sur YouTube et qu’il a prévu de faire un show au Trocadéro. C’est là qu’ils l’interpellent, dans la nuit de mardi à mercredi. Durant sa garde à vue, le jeune homme nie en bloc, allant jusqu’à assurer que c’est l’adolescente qui l’a suivi bien que les images de vidéosurveillance montrent le contraire.

En mai dernier, il avait déjà écopé d’une peine de six mois de prison avec sursis et une obligation de quitter le territoire français. Le jeune homme s’exhibait depuis plusieurs semaines sur la ligne C du RER.

(…) Le Parisien